

Minister
of Agriculture and
Agri-Food



Ministre
de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire

Ottawa, Canada K1A 0C5

Référence à rappeler : 241385

JUL 18 2018

L'honorable Diane F. Griffin, sénatrice
Présidente
Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
Le Sénat du Canada
Ottawa ON K1A 0A4

Madame la Sénatrice,

Je suis heureux de vous fournir un exemplaire, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement aux recommandations formulées dans le rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts intitulé *Une préoccupation croissante : Comment garder les terres agricoles entre les mains des agriculteurs canadiens*, lequel a été présenté au Sénat le 19 avril 2018. Conformément au paragraphe 12-24(3) du *Règlement du Sénat*, le gouvernement doit déposer sa réponse au Sénat dans les 150 jours suivant l'adoption de la demande.

Le gouvernement du Canada tient à remercier sincèrement les membres du Comité ainsi que les témoins qui ont comparu ou témoigné par écrit. Il sait gré au Comité de sa détermination à l'aider à mieux comprendre le processus d'acquisition des terres agricoles au Canada et ses conséquences potentielles pour les acteurs du secteur agricole et agroalimentaire du Canada. Le gouvernement lui est aussi reconnaissant de ses recommandations, lesquelles proposent plusieurs mesures pour veiller à la protection des terres agricoles et garantir que les agriculteurs canadiens pourront continuer d'acquérir de telles terres.

Les terres représentent les deux tiers de l'ensemble des actifs agricoles au Canada. Elles jouent donc un rôle important dans la santé financière et la résilience du secteur. Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire poursuit sa croissance et demeure un solide moteur de l'économie canadienne. Il est en voie de respecter l'objectif ambitieux établi dans le Budget de 2017, soit de hausser la valeur des exportations agroalimentaires du Canada à 75 milliards de dollars d'ici 2025. Ces prix à la hausse expliquent pourquoi le revenu net prévu (par Agriculture et Agroalimentaire Canada) pour 2018 devrait être le deuxième en importance jamais enregistré. Il est essentiel de protéger les terres agricoles du Canada et de veiller à ce qu'elles soient utilisées de façon productive à des fins agricoles. Ainsi, cette importante ressource nationale pourra continuer de soutenir la croissance et la viabilité futures du secteur.

.../2

Canada

Comme le mentionne le rapport du Sénat, il revient aux provinces de légiférer en matière de propriété des terres agricoles au Canada. Cependant, le gouvernement fédéral doit aider les provinces et les acteurs du secteur agricole à protéger les terres agricoles et à promouvoir leur utilisation à des fins agricoles. Il doit aussi s'assurer que les agriculteurs canadiens peuvent continuer d'acquérir des terres agricoles compte tenu de la hausse croissante de la valeur de ces terres.

Le gouvernement du Canada offre plusieurs solutions à cet égard, notamment une aide fiscale pour les agro-entreprises et les transferts intergénérationnels d'exploitations agricoles, le programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, les programmes de prêts agricoles de Financement agricole Canada et les nouveaux programmes et services offerts par le Partenariat canadien pour l'agriculture, le cadre fédéral-provincial-territorial annoncé récemment. Les ministères fédéraux comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, Statistique Canada et Ressources naturelles Canada n'arrêtent jamais d'explorer diverses façons d'améliorer la collaboration avec les provinces afin d'accroître l'échange d'information sur l'agriculture, surtout dans les domaines qui ont des répercussions sur la réussite à long terme du secteur, comme l'utilisation et la protection des terres agricoles.

Je suis conscient que pour assurer la croissance, la compétitivité et la viabilité continues du secteur agricole, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que d'autres acteurs du secteur devront se concerter pour protéger les terres agricoles du Canada et leur utilisation à des fins agricoles. La réponse du gouvernement décrit brièvement les mesures que le gouvernement du Canada a déjà prises ou qu'il prend en ce moment pour appuyer les recommandations du Comité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'assurance de ma considération respectueuse.



Lawrence MacAulay, C.P., député

Pièce jointe

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS INTITULÉ
UNE PRÉOCCUPATION CROISSANTE : COMMENT GARDER LES TERRES
AGRIQUES ENTRE LES MAINS DES AGRICULTEURS CANADIENS**

Le gouvernement du Canada est heureux de donner suite au rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (le Comité), intitulé *Une préoccupation croissante : Comment garder les terres agricoles entre les mains des agriculteurs canadiens* (le rapport).

Le gouvernement félicite les membres du Comité et les témoins qui ont comparu devant eux de leurs observations et de leur détermination à bien comprendre et à relever les défis concernant l'acquisition de terres agricoles au Canada et les répercussions éventuelles de cette acquisition sur le secteur agricole. Le gouvernement du Canada est conscient de l'importance des terres agricoles en tant qu'actif majeur des agriculteurs et principale ressource qui sous-tend la croissance et la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire du Canada.

Les terres agricoles sont à la base de la capacité de production du secteur agricole du Canada et des moyens de subsistance des agriculteurs canadiens. Selon Statistique Canada, les terres agricoles étaient évaluées à 402 milliards de dollars en 2016, soit les deux tiers (68 p. 100) de l'actif agricole du Canada, et elles jouent un rôle important dans la santé financière et la résilience du secteur. Le secteur continue de croître et de contribuer à la solide performance économique du Canada. Il est aussi bien placé pour contribuer à la réalisation de l'objectif ambitieux établi dans le Budget de 2017, soit hausser la valeur des exportations agroalimentaires canadiennes à 75 milliards de dollars d'ici 2025. Il est important de préserver les terres agricoles et de promouvoir leur utilisation à des fins agricoles afin d'assurer un secteur agricole fort et concurrentiel, de produire des aliments qui seront consommés au Canada et à l'étranger (sécurité et commerce des aliments) et de garantir la santé environnementale et la biodiversité du Canada en général.

Les prix élevés des denrées agricoles, qui ont donné lieu à des revenus exceptionnels pour le secteur, ainsi que les faibles taux d'intérêt, sont les principaux facteurs de l'augmentation de la demande de terres agricoles. Les agriculteurs cherchent aussi à étendre leurs activités afin de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale, au fur et à mesure que de nouvelles technologies permettent d'améliorer l'efficacité des grandes exploitations. Enfin, les pressions de l'urbanisation dans certaines régions ainsi que l'intérêt commercial continu des organismes non agricoles du Canada et de l'étranger à l'égard des terres agricoles comme investissement rendent le marché des terres agricoles encore plus complexe. Les différents éléments de l'offre et de la demande de terres agricoles ne sont pas les mêmes partout au pays, d'où des différences importantes de la valeur des terres agricoles entre les régions. La valeur des terres agricoles a augmenté plus rapidement que l'endettement agricole, de sorte que l'actif agricole moyen et l'avoir net moyen des exploitations agricoles ont atteint un niveau sans précédent. Les perspectives du revenu agricole au Canada demeurent généralement positives; le revenu monétaire net de 2018 devrait être le deuxième en importance jamais enregistré, d'après les prévisions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Selon le rapport Valeur des terres agricoles 2017 de Financement agricole Canada, la valeur moyenne des terres agricoles canadiennes a augmenté de 8,4 p. 100 en 2017 par rapport à 7,9 p. 100 en 2016. La valeur moyenne des terres agricoles a augmenté constamment depuis 1993, mais les augmentations récentes sont moins prononcées que celles de la période 2011 à 2015, et elles diffèrent grandement selon la région. Financement agricole Canada (FAC) indique que, vu la récente baisse des recettes des cultures et les hausses des taux d'intérêt, la valeur des terres agricoles devrait être moins élevée au cours des cinq prochaines années.

Toutefois, les terres agricoles continuent de soulever des préoccupations durant les consultations des intervenants au sujet des initiatives du gouvernement comme le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) et *Une politique alimentaire pour le Canada*. Bon nombre des intervenants tiennent à ce que le nombre et la qualité des terres agricoles soient maintenus et que la prochaine génération ait accès aux terres agricoles nécessaires pour favoriser la croissance du secteur de façon durable et ait les moyens de les acheter.

Comme l'indique le rapport, les provinces ont compétence sur la propriété des terres agricoles et sur la planification de l'utilisation de ces terres. Toutefois, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il a un rôle à jouer pour aider les provinces et les intervenants du secteur agricole, pour préserver les terres agricoles et protéger leur utilisation à des fins agricoles, et pour faire en sorte que les agriculteurs puissent continuer d'acquérir des terres agricoles malgré la hausse de la valeur de celles-ci.

Le gouvernement du Canada offre plusieurs mesures pour aider les agriculteurs à acquérir des terres agricoles et à les préserver. En voici quelques-unes :

- L'aide fiscale aux entreprises agricoles grâce à une exonération cumulative des gains en capital (ECGC) d'un million de dollars et à une disposition de roulement entre générations pour les exploitations agricoles familiales;
- Le programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles (LCPA), programme de garantie de prêts pour les agriculteurs et les coopératives agricoles;
- Divers programmes de FAC qui offrent des produits de prêts aux jeunes agriculteurs;
- L'ensemble de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux du PCA, qui offre de l'aide financière aux agriculteurs pour leur permettre d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour lancer ou gérer une exploitation agricole. Ces programmes tablent sur le précédent cadre Cultivons l'avenir 2 (CA2), et ils peuvent contribuer davantage à la protection et à la mise en valeur des terres agricoles grâce à une variété de programmes et d'activités, y compris des mesures pour promouvoir la durabilité environnementale et pour atténuer les effets des changements climatiques ou pour s'y adapter;
- La collaboration continue entre les ministères fédéraux, dont AAC, Statistique Canada et Ressources naturelles Canada (RNCan), pour améliorer la coopération avec les ministères provinciaux sur diverses avancées technologiques, par exemple en imagerie et en télédétection;
- Les fonds fédéraux pour la recherche dans des domaines comme la protection des terres agricoles.

Le gouvernement du Canada surveille également les augmentations de la valeur des terres agricoles, particulièrement du fait de leurs répercussions sur la capacité de la relève agricole à entrer sur le marché et à y faire concurrence.

Le gouvernement accueille avec satisfaction les recommandations exhaustives formulées par le Comité et collabore avec des experts du gouvernement fédéral, des provinces et de l'industrie en vue de surmonter adéquatement plusieurs défis soulignés dans le rapport. De plus amples renseignements au sujet de la réponse à certaines recommandations du Comité à cet égard sont fournis ci-dessous.

La réponse est le fruit d'une collaboration entre les ministères et organismes fédéraux concernés, à savoir AAC, le ministère des Finances Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC), RNCan et Statistique Canada.

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande que le Ministère des Finances Canada étudie la possibilité, par l'entremise du Programme d'exonération cumulative des gains en capital pour les biens agricoles, d'augmenter le montant de l'exonération de manière à faciliter l'acquisition des terres agricoles par de nouveaux agriculteurs.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de faciliter le transfert des exploitations agricoles à la génération suivante de producteurs. En particulier, le système fiscal comporte un certain nombre de mesures dont profitent les agriculteurs qui cèdent ou transfèrent des biens agricoles.

L'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) permet à un agriculteur de soustraire à l'impôt jusqu'à 1 million de dollars de gains en capital réalisés sur la cession de biens agricoles admissibles (en revanche, l'ECGC pour les actions de petites entreprises s'élève actuellement à 848 252 \$). L'ECGC s'applique sur une base individuelle de sorte que chaque contribuable bénéficie d'une exonération pouvant aller jusqu'à la limite de 1 million de dollars. Un couple pourrait donc profiter d'une exonération allant jusqu'à 2 millions de dollars si l'agriculteur et son conjoint (ou conjoint de fait) sont admissibles. L'ECGC représente un incitatif à l'investissement dans le développement d'exploitations agricoles productives et aide les propriétaires d'exploitations agricoles à se constituer un capital pour la retraite et à planifier la relève.

En plus de l'ECGC, si les agriculteurs n'ont pas reçu le montant total du produit de la cession, ils ont le droit de demander une réserve pour gains en capital sur 5 ans. La réserve pour gains en capital est prolongée à 10 ans s'il s'agit d'un transfert de biens agricoles admissibles aux enfants des agriculteurs. Cette disposition peut s'avérer utile lorsque le gain en capital réalisé au moment de la cession est supérieur à l'ECGC à laquelle a droit une personne.

Enfin, la disposition de roulement entre générations pour les familles agricoles représente un report d'impôt en cas de transfert de biens agricoles admissibles par un contribuable à un enfant (aux fins de la mesure, un « enfant » est défini au sens large comme un enfant, un petit-enfant ou un arrière-petit-enfant d'une personne ou du conjoint ou conjoint de fait de cette personne). La

mesure (offerte seulement pour les biens agricoles ou de pêche) tient compte des difficultés particulières associées à la gestion continue des exploitations familiales.

Pour ce qui est de l'aide non fiscale, une vaste gamme de mesures fédérales permet aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs d'acquérir les capitaux et les compétences dont ils ont besoin pour réussir. En voici des exemples : le programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, programme de garantie de prêts pour les agriculteurs et les coopératives agricoles, ainsi que différents programmes de Financement agricole Canada (FAC), qui offrent des produits de prêt aux jeunes agriculteurs. FAC a accordé des prêts totalisant 3,2 milliards de dollars aux jeunes agriculteurs (de moins de 40 ans) au cours de l'exercice 2016-2017, entre autres dans le cadre du programme Prêt Jeune agriculteur et du programme Prêt Transfert. Voici d'autres organismes qui peuvent aider les jeunes agriculteurs et les agriculteurs débutants à développer leur capacité entrepreneuriale des agroentreprises : la Table pancanadienne de la relève agricole, le Conseil canadien des 4-H, Gestion agricole Canada et le Programme des jeunes agriculteurs d'élite du Canada.

En outre, l'ensemble de programmes FPT du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) contribuera aux activités des nouveaux agriculteurs à l'aide de divers programmes et initiatives. Il offrira aussi aux nouveaux venus de l'aide financière pour acquérir les connaissances entrepreneuriales et la formation nécessaires pour démarrer ou gérer une exploitation agricole. Lancé le 1^{er} avril 2018, le PCA tirera parti du succès de *Cultivons l'avenir 2* et continuera d'accroître la participation et le succès de la prochaine génération d'agriculteurs.

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que

- **Agriculture et Agroalimentaire Canada, Statistique Canada et Ressources naturelles Canada poursuivent leur collaboration afin d'améliorer les données en matière de classification et d'utilisation des terres agricoles;**
- **Les ministères fédéraux améliorent leur collaboration avec les ministères provinciaux afin de les tenir informés des avancées technologiques en matière d'imagerie et de téléobservation et de la manière dont les cartographies pédologiques qui en résultent pourraient contribuer à l'aménagement du territoire des provinces.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. AAC, Statistique Canada et RNCan collaborent de nombreuses façons à l'amélioration et à la coordination de la classification et de l'utilisation des terres agricoles.

La priorité de la collaboration fédérale est d'améliorer le travail réalisé aux fins suivantes :

- Intégrer les résultats du Recensement de l'agriculture et d'autres statistiques agricoles aux données sur les sols et les paysages afin de donner un aperçu de l'utilisation des terres agricoles par type de sol et région agroclimatique;
- Proposer de nouvelles façons novatrices d'utiliser des données de télédétection pour mesurer la superficie en terres cultivées au Canada;

- Utiliser des données satellitaires et des statistiques démographiques et agricoles pour analyser les modifications de l'utilisation des sols et de la couverture du sol dans les grands centres urbains du Canada, en vue de connaître l'incidence de l'expansion des zones urbaines, des changements climatiques et des conditions climatiques extrêmes sur les terres agricoles.

Les organismes fédéraux collaborent par le biais du Centre canadien de la cartographie et de l'observation de la Terre (CCCOT), du Groupe de travail sur la cartographie numérique des sols, du Programme d'évaluation de l'état des cultures et de la cartographie de l'humidité du sol.

Des travaux importants sont réalisés pour améliorer la collaboration entre les ministères fédéraux et les ministères provinciaux et pour tenir ceux-ci au courant des avancées technologiques en imagerie et en télédétection. Par exemple, le Service d'information sur les sols du Canada fournit l'accès à des données sur les sols du Canada ainsi qu'à des rapports et cartes connexes. Le Service travaille activement avec plusieurs provinces, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, à l'harmonisation de la collecte de données sur les sols, à l'amélioration de l'accès aux données sur les sols et à leur analyse en vue de leur utilisation publique. Le Conseil canadien de géomatique FPT (COCG) et le Comité fédéral de géomatique et d'observation de la Terre (CFGEO) sont des organismes de gouvernance régis par le gouvernement fédéral qui s'emploient à améliorer l'accès aux données géospatiales fournies par le gouvernement ainsi que la gestion et l'utilisation de ces données, à l'aide de plateformes comme la Plateforme géospatiale fédérale, pour différentes raisons importantes, dont la planification de l'utilisation des terres. De façon similaire, le Recensement de l'agriculture est une source importante de données qui peut servir à enrichir l'analyse de l'utilisation des terres agricoles dans le temps.

La collaboration continue des ministères fédéraux et provinciaux dans ces domaines est importante pour que les agriculteurs, en tant que gardiens des terres, disposent de cartes des sols à jour pour prendre de bonnes décisions sur la production et la rotation des cultures, lesquelles peuvent avoir, au fil du temps, une incidence sur la qualité du sol ainsi que sur l'utilisation des terres et la viabilité du secteur en général.

RECOMMANDATION 3

Le Comité recommande qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, renouvelle le financement du projet national de recherche sur la protection des terres agricoles. Ce renouvellement faciliterait la collaboration entre les spécialistes provinciaux de l'aménagement du territoire et permettrait le développement d'outils et de cadres d'analyse standardisés qui permettraient l'obtention de données harmonisées entre les provinces en matière d'aménagement du territoire.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Le gouvernement reconnaît que cette recommandation attire l'attention sur le précieux rôle que la recherche scientifique joue dans la promotion du bien-être social et économique des Canadiens. Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), qui fait partie du portefeuille d'ISDE, favorise et appuie la recherche et la formation en recherche au niveau postsecondaire dans les sciences humaines.

Le projet national de recherche sur la protection des terres agricoles a reçu 464 000 \$ entre 2013 et 2016 dans le cadre du programme de subventions Savoir du CRSH afin d'évaluer l'état d'avancement de la planification de l'utilisation des terres agricoles à l'égard de la protection des terres agricoles au Canada. Le projet a été entrepris en collaboration avec des chercheurs de plusieurs universités canadiennes, et AAC a été consulté à cet égard. Le projet a permis d'acquérir des connaissances utiles et à jour sur les cadres législatifs et les politiques relativement à la planification de l'utilisation des terres agricoles au Canada. Les constatations découlant du projet ont été communiquées par le biais d'un forum national regroupant les principaux conseillers stratégiques et planificateurs de l'utilisation des terres à l'échelle provinciale, ainsi que d'autres intervenants canadiens. Cette subvention témoigne du type de soutien que le CRSH offre aux chercheurs du Canada afin qu'ils puissent entreprendre des recherches pertinentes pour tous les secteurs de l'économie canadienne, dont le secteur de l'agriculture dans ce cas-ci.

Les activités de recherche financées par le CRSH permettent d'acquérir des connaissances et de favoriser le dialogue sur les dossiers d'importance pour les Canadiens. Elles incluent la recherche pertinente pour le secteur de l'agriculture, comme l'économie agricole, la planification de l'utilisation des terres et la sécurité alimentaire. Au total, le CRSH a investi une somme estimée à 10 millions de dollars en subventions et en bourses d'études entre 2012-2013 et 2016-2017 afin d'appuyer la recherche dans le domaine de l'agriculture.

Le regroupement des connaissances issues de la recherche aide à orienter les décideurs politiques et les concepteurs de programmes de tous les ordres de gouvernement. Les ministères de tous les ordres de gouvernement peuvent également créer des partenariats avec les chercheurs universitaires afin de demander des subventions du CRSH dans des domaines pertinents pour la politique publique. Le CRSH n'établit habituellement pas de priorités ou de cibles pour le financement de domaines de recherche. Toutes les subventions sont accordées dans le cadre de processus concurrentiels d'examen du mérite et ne peuvent être renouvelées automatiquement. Le CRSH encourage les chercheurs du milieu de l'enseignement postsecondaire du Canada et leurs partenaires à continuer de demander une aide financière pour mener des activités de recherche pertinentes pour l'économie agricole et le secteur agricole en général.

RECOMMANDATION 4

Le Comité recommande au gouvernement fédéral de collaborer avec ses homologues provinciaux pour profiter d'initiatives comme le projet de recherche national sur la protection des terres agricoles en vue d'améliorer les outils qui leur permettront d'assurer un meilleur suivi des transactions foncières.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Conformément à la *Loi constitutionnelle*, les provinces ont la responsabilité de légiférer en matière de propriété des terres agricoles. Par conséquent, la propriété des terres agricoles peut être examinée au moyen de l'utilisation des données provenant des registres provinciaux des terres. Toutefois, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis en place divers mécanismes de gouvernance, y compris des groupes de travail techniques sur les enjeux agricoles thématiques comme l'environnement et la gestion des risques. Ces mécanismes conjoints, dont font partie des cadres supérieurs ainsi que des experts

techniques du niveau exécutant, offrent des moyens pour prendre des mesures FPT stratégiques coordonnées et communiquer de l'information stratégique sur les principaux enjeux, dont la possibilité d'entreprendre d'autres travaux stratégiques et analyses fondées sur les données probantes relativement à l'utilisation et à la protection des terres agricoles. Par exemple, AAC surveille les renseignements sur la valeur des terres agricoles recueillis par Financement agricole Canada à partir des registres provinciaux des terres qui sont diffusés dans le rapport annuel *Valeur des terres agricoles*. Cette information est importante pour les producteurs agricoles en ce qui a trait à la gestion des risques et à la prise de décisions d'affaires éclairées quant à l'achat de terres. Elle est aussi utile pour les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne la surveillance des tendances liées aux prix des terres agricoles.

L'aide financière du gouvernement destinée à des activités ciblées de recherche universitaire et de recherche sur les politiques est aussi un mécanisme qui permettra d'améliorer les outils de suivi des transactions foncières. Les projets de recherche financés par le CRSH, comme le projet national de recherche sur la protection des terres agricoles, favorisent le dialogue sur les dossiers d'importance pour les Canadiens et fournissent des renseignements clés sur les transactions foncières agricoles. Les connaissances issues des activités de recherche aident à orienter les décideurs politiques de tous les ordres de gouvernement et donnent aux ministères l'occasion de créer des partenariats avec les chercheurs universitaires afin de demander des subventions du CRSH dans des domaines pertinents pour la politique publique. Les provinces pourraient aussi envisager un partenariat entre leurs ministères et les chercheurs universitaires afin de demander des fonds pour les activités de recherche fédérales dans des domaines comme la protection des terres agricoles.

Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les provinces et de faciliter le dialogue avec elles afin de mieux suivre et documenter les transactions foncières, tout en protégeant les renseignements personnels et ministériels des parties concernées.

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande une meilleure collaboration entre les gouvernements fédéraux et provinciaux afin de faciliter l'élaboration de plans d'aménagement du territoire qui protégeraient l'utilisation des terres à des fins agricoles.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il y a eu une perte de terres agricoles au Canada attribuable au développement non agricole. Selon Statistique Canada, la superficie totale des terres agricoles canadiennes a diminué de 6 p. 100 entre 1971 et 2011. De 2000 à 2011, cette tendance coïncidait également avec une augmentation de 19 p.100 des régions peuplées établies sur des terres agricoles « cultivables », c.-à-d. des terres qui conviennent à une production à long terme. La préservation des terres agricoles à des fins agricoles demeure donc indispensable pour établir un secteur agricole fort et compétitif; produire des aliments destinés à être consommés au Canada et à l'étranger; et assurer la santé et la biodiversité globales de l'environnement (en partie à cause de la contribution des terres agricoles à la survie de certaines espèces animales et végétales).

Par conséquent, la question touche de nombreux domaines prioritaires du gouvernement du Canada, y compris la croissance économique, la sécurité alimentaire, le commerce et la durabilité environnementale.

Lancé le 1^{er} avril 2018, le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) est un cadre quinquennal qui prévoit un investissement de 3 milliards de dollars de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans des initiatives stratégiques. De cet investissement, un montant de 2 milliards de dollars est affecté aux programmes et activités à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et exécutés par les provinces, et une somme de 1 milliard de dollars est affectée aux programmes et activités qui sont financés et exécutés exclusivement par le gouvernement fédéral. Les mécanismes de gouvernance du PCA offrent aux provinces la marge de manœuvre voulue pour continuer à s'attaquer aux défis émergents, notamment des mesures pour étudier davantage ou gérer les changements liés à l'utilisation des terres agricoles.

Une gamme de programmes et d'activités à coûts partagés au titre du PCA peuvent soutenir la protection et le développement durable des terres agricoles, ainsi que la capacité de la relève agricole de les exploiter efficacement. Parmi ceux-ci, notons, mais sans s'y limiter :

- Améliorer la capacité de production des terres agricoles, ainsi que la productivité et la durabilité des ressources en terres agricoles;
- Offrir des occasions de formation, de gestion agricole et de développement des compétences aux jeunes agricoles et aux nouveaux agriculteurs dans le secteur;
- Appuyer les pratiques de durabilité environnementale au moyen de la mise en œuvre de meilleures pratiques de gestion ciblées;
- Soutenir la protection des terres agricoles contre les effets des changements climatiques et l'adaptation connexe.

Dans le cas de certaines administrations dotées de secteurs agricoles moins développés, comme Terre-Neuve-et-Labrador, d'autres activités du PCA à coûts partagés et ciblées pourraient soutenir le développement de terres agricoles durables, notamment :

- La remise en état, le défrichage et la préparation de terres, et d'autres améliorations aux terres;
- L'amélioration de l'utilisation des terres agricoles établies visées par un titre et des bâtiments de ferme qui n'ont pas été utilisés pour l'agriculture depuis plusieurs années, dans le but d'accroître la productivité des terres agricoles.

Les gouvernements FPT ont également une structure de gouvernance efficace qui leur permet de se pencher sur les questions prioritaires communes, y compris les préoccupations environnementales et l'approche stratégique globale à l'égard de la prestation de programmes et de services au secteur. Cette structure de gouvernance, à laquelle contribuent des hauts fonctionnaires et des experts techniques au niveau opérationnel, est un mécanisme efficace pour faciliter le dialogue sur les tendances en matière d'utilisation des terres agricoles, connaître les mesures stratégiques qui sont prises pour régler la question dans les diverses administrations et discuter d'autres possibilités de collaboration, s'il y a lieu.

Le rapport mentionne aussi la possibilité de soutenir davantage la protection des terres agricoles par le truchement d'Une politique alimentaire pour le Canada. Ces commentaires vont dans le même sens que ceux entendus lors des consultations menées sur cette initiative par le gouvernement du Canada auprès d'une vaste gamme d'intervenants et de Canadiens. Les consultations mettaient l'accent sur quatre thèmes : offrir plus d'aliments de qualité supérieure, accroître l'accès à de la nourriture, améliorer la santé et la salubrité des aliments, et favoriser la durabilité environnementale. De nombreux intervenants ont manifesté un vif intérêt à maintenir la viabilité des terres agricoles pour que le pays puisse produire plus d'aliments de qualité supérieure, tout en faisant la promotion de la durabilité environnementale. L'importance de la préservation des terres agricoles a aussi été soulevée par les intervenants agricoles lors des consultations sur d'autres initiatives gouvernementales, y compris le PCA et les programmes FPT de gestion des risques de l'entreprise qui font actuellement l'objet d'un examen.

La protection et la préservation continues des terres agricoles du Canada à des fins agricoles contribueront également à la capacité du secteur d'atteindre l'objectif fixé dans le budget de 2017 visant à porter les exportations agroalimentaires canadiennes à 75 milliards de dollars d'ici 2025. C'est pourquoi le gouvernement du Canada continuera à collaborer avec les gouvernements provinciaux et les intervenants agricoles afin de s'assurer que ses politiques et programmes soutiennent la protection et la promotion de l'utilisation des terres à des fins agricoles, et y contribuent.

